

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2015 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2015

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON - Gilles du CHAFFAUT –
Patrick LESPINASSE

Procurations :

Aurélien BERNARD à Margot MERLE
Charlotte LANDRE à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance : Bruno BOUCHARD

La séance est ouverte à 18 h 35, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

En préambule, Madame le Maire souhaite que nous rendions hommage de manière officielle dans cette assemblée aux victimes des attentats survenus il y a quelques semaines à Paris, ainsi que pour les victimes des avalanches qui se sont produites ces derniers jours dans le département, et demande de respecter une minute de silence.

D'autre part, suite à des problèmes de transmission par mail, Madame le Maire, confirme l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire donne, ensuite lecture des décisions qu'elle a prise selon la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014 en date du 9 avril 2014, depuis le 3 décembre 2014.

1°/ Délibération n°001/2015 - Comptes Administratifs 2014

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2014 des budgets dressés par Madame le Maire, et après que celle-ci ait quitté la salle, vote et arrête les résultats définitifs.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°002/2015 - Approbation des Comptes de Gestion établis par le Receveur

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2014 pour la Commune, le service de l'Eau, la Régie des Transports, le CCAS, le camping «des 2 glaciers», le centre thermoludique «Les Grands Bains» et Pico-centrale du Tabuc n'appellent pas de réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°003/2015 - Affectation des résultats – exercice 2014

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets, les résultats de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2014 suivant :

- la Commune + 546 569.76 €
- le service de l'Eau + 164 264.72 €
- le centre thermoludique - 168 133.55 €
- le camping - 7 316.04 €
- la Régie des Transports + 3 323.97 €
- le CCAS + 23 444.35 €
- la Pico-centrale + 227 635.00 € (investissement uniquement)

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2014.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°004/2015 - Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2014, soit :

- taxe d'habitation 10,61 %
- taxe foncière sur le bâti 20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti 119,63 %

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°005/2015 - Budgets Primitifs 2015

Le Conseil Municipal adopte les budgets communaux ci-dessous :

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		3 825 369,76	3 825 369,76
	Recettes		3 825 369,76	3 825 369,76
Investissement	Dépenses	798 914,49	2 268 106,07	3 067 020,56
	Recettes	235 923,00	2.831.097,56	3.067.020,56
TOTAL				6 892 390,32 €

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		463 364,72	463 364,72
	Recettes		463 364,72	463 364,72
Investissement	Dépenses	44 815,00	228 470,34	273 285,34
	Recettes	14 000,00	259 285,34	273 285,34
TOTAL				736 650,06 €

Pour le centre thermoludique «les Grands Bains»

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		868 633,55	868 633,55
	Recettes		868 633,55	868 633,55
Investissement	Dépenses		1 103 578,91	1 103 578,91
	Recettes		1 103 578,91	1 103 578,91
TOTAL				1 972 212,46 €

Pour le camping les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		104 500,00	104 500,00
	Recettes		104 500,00	104 500,00
Investissement	Dépenses		47 494,87	47 494,87
	Recettes		47 494,87	47 494,87
TOTAL				151 994,87 €

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		28 200,00	28 200,00
	Recettes		28 200,00	28 200,00
TOTAL				28 200,00 €

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		78 394.35	78 394.35
	Recettes		78 394.35	78 394.35
			TOTAL	78 394.35 €

Pour la Pico-centrale du Tabuc

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses		227 635.00	227 635.00 €
	Recettes		227 635.00	227 635.00 €
			TOTAL	227 635.00 €

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

(Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

6°/ Délibération n°006/2015 – Echange parcelle communale AD 394 contre AD 475 et S 303

Le Conseil Municipal approuve l'échange de la parcelle communale AD 394, d'une superficie de 112 m² contre les parcelles S 303 et AD 475, propriétés de Monsieur Hervé BUISSON, touchées par les emplacements réservés n°37, parking paysager du Front de Neige, et n°20, accès zone AU des Conchiers.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°007/2015 – Echange parcelles communales AB 721p, 723, et 724p contre AB 1012, 1013 et 956

Le Conseil Municipal approuve l'échange de 292 m² à définir sur les parcelles communales cadastrées AB721, AB723 et AB724, contre 292 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AB956, AB1012 et AB1013, propriétés de Monsieur Jean-Pierre GUGLIELMETTI et consorts, afin de régulariser la rétrocession de la voirie du Chemin de Vie de Clare.

Monsieur Roger GUGLIELMETTI ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°008/2015 – Rétrocession parcelle AD 689

Le Conseil Municipal approuve la rétrocession, à titre gracieux, de l'AFUL des Conchiers, de la parcelle AD 689, touchée par l'emplacement réservé destiné à l'accès à la zone AU des Conchiers.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°009/2015 – Vente des terrains Gros Moutas

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à relancer une réflexion sur le projet de construction d'un hôtel 4* et d'une résidence de loisirs, et décide d'élaborer un cahier des charges.

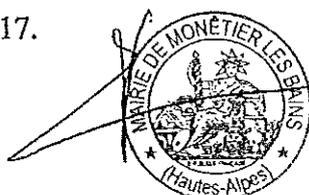
Approuvé à l'unanimité

10°/ Motion pour la défense de la desserte ferroviaire du Briançonnais

Le Conseil Municipal exprime à nouveau son inquiétude concernant la desserte ferroviaire du Briançonnais, et demande un partage des responsabilités financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, que la commission «Avenir des trains d'équilibre du territoire» porte une attention toute particulière à la problématique spécifique des trains de nuit Paris-Briançon et aux enjeux d'aménagement du territoire.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 17.



Pour le Maire empêché

Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint

